

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil VINGT QUATRE, le MARDI 6 FEVRIER à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MARTIGNA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 01 février 2024

Date affichage du compte-rendu : 15 février 2024

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ, Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint, M. Maurice BONDIER, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Thierry MICHAUD, , Mme Claire SAURAT, Mme Fernanda TEIXEIRA.

Absent excusé : M. Bruno MONTEIL pouvoir à M. Eric DANJEAN .

Absent : M. Karim BENHALIMA

Secrétaire de séance : Mme Catherine CAMPANINI

Objet : ACHAT DE TERRAINS :

-Vu les propositions adressées à la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

- **DECIDE D'ACQUERIR** la parcelle section A N° 78, lieu-dit « Au Dessus de la Prat » d'une surface de 1 090 m² à l'Euro symbolique soit 1 €, à :
 - *M. LACROIX Denis, domicilié 4 rue Belle Croix – 39170 CLAIRVAUX LES LACS*
 - *Mme LACROIX Anne-Marie, domiciliée 89 rue des Frères Larceneux – 39000 LONS LE SAUNIER*

- **DECIDE D'ACQUERIR** la parcelle section B N° 288, lieu-dit « Sur Langrisette » d'une surface de 890 m² au prix de 0.20 € le m² soit la somme de 178 € (cent soixante-six euros), à :
 - *Mme VULLIEZ Yvette, domiciliée 9 chemin en Chartey – 39260 LECT*

- **DECIDE D'ACQUERIR** les parcelles section B N° 511» d'une surface de 1 750 m², et Section B N° 512 d'une surface de 2 240 m², lieu-dit « Sous Ecrie » au prix de 0.15 € le m² soit pour les 2 parcelles la somme totale de 598.50 € (cinq cent quatre-vingt-dix euros et cinquante centimes), à :
 - *Mme LACROIX Marie-Christine (née COLIN), domiciliée 19 rue de Franche Comté – 39260 MARTIGNA*
 - *Mme LACROIX Dominique (née COLIN) domiciliée 1 chemin des Luges – 39170 PRATZ – LAVANS LES ST CLAUDE .*

- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur, la commune de MARTIGNA, pour l'ensemble de ces parcelles ;

- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des actes d'acquisitions correspondants et tous documents afférents à ces transactions.

Ainsi délibéré, les jour,
mois et an que dessus
et ont signé les membres présents

Pour extrait certifiée conforme
Le Maire

Jean-Charles DALLOZ

